



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion**Electronique** **Mardi 25 avril 2023****Président :** M. Michel NAGEOTTE**Présents :** MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER - Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY – Nicolas VUILLEMIN**RAPPEL****PLANNING JOURNEE**

En cours de saison, toute modification de jour et/ou d'horaire devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans [Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.](#)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais. Cela concernant également les réponses tardives des clubs qui ont été notifiés avant le Lundi sur Footclubs.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24651002 : R1 Herbelin groupe B : LEVIER – ST VIT du 6 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer l'horaire de la rencontre à 17h00 le samedi 6 mai 2023 au stade Georges Saulnier 1 à Levier.

Match n° 24652727 : R2 groupe D : BESANCON FOOT 2 – RIOZ du 6 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre au vendredi 5 mai 2023 à 20h00 au complexe sportif St Claude 2 à Besançon.

Match n° 24889373 : R3 groupe B : SNID 2 – ST SERNIN 2 du 14 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre au samedi 13 mai 2023 à 18h30 au stade des Halles à Decize.

Match n° 24872241 : R3 groupe E : LES ECORCES – DOUBS du 1^{er} mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour disputer la rencontre à 19h00 le lundi 1^{er} mai 2023 au stade municipal 1 à Les Ecorces.

Match n° 24655586 : R3 groupe E : VILLERS LE LAC – BAUME LES DAMES du 6 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le vendredi 5 mai 2023 à 20h30 au complexe sportif de la Courpée à Villers le Lac.

1.2 – CHAMPIONNATS

Match n° 24889021 : R3 groupe D : MEURSAULT – ARC LES GRAY du 23 avril 2023

Forfait non déclaré de l'équipe d'ARC LES GRAY.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe d'Arc les Gray (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Meursault (3-0).

Il s'agit du 2^{ème} forfait pour le club d'ARC LES GRAY.

Amende : 130 euros pour forfait non déclaré.

JEUNES

1.3 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 25667788 : U18 intersecteurs groupe A : AUXERRE ASC – FONTAINE LES DIJON du 26 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le samedi 13 mai 2023 à 15h00 au complexe sportif René Yves Aubin à Auxerre.

Match n° 25667794 : U18 intersecteurs groupe A : AUXERRE ASC – MONTCEAU FC du 29 avril 2023

La commission prend connaissance du mail de Montceau dont l'équipe est invitée à assister à la Finale de la Coupe Gambardella.

Après accord des clubs, la rencontre est reportée au jeudi 18 mai 2023 à 15h00 au complexe sportif René Yves Aubin à Auxerre.

Match n° 24732819 : U17R1 groupe A : FONTAINE LES DIJON – AUXERRE STADE du 30 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le samedi 20 mai 2023 à 15h00 au stade Michel Ratel 2 à Fontaine les Dijon.

Match n° 24732952 : U17R1 groupe B : GJ RUDIPONTAIN – BESANCON FOOTBALL du 30 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre au samedi 29 avril 2023 à 17h00 au stade Espace Loisirs Sport 2 à Pont de Roide Vermondans.

Match n° 24732960 : U17R1 groupe B : VESOUL – JURA LACS du 7 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour décaler la rencontre au lundi 8 mai 2023 à 15h00 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

Match n° 24992855 : U16R1 : JURA SUD FOOT – AUXERRE AJ du 7 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre au samedi 20 mai 2023 à 14h00 au stade Edouard Guillon 1 à Molinges.

Match n° 25680135 : U15 intersecteurs groupe C : EXINCOURT – BART du 29 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre au mercredi 31 mai 2023 à 16h00 au stade municipal 1 à Exincourt.

1.4– REPORT DE MATCH

La commission décide de reporter la rencontre suivante :

U18 Intersecteurs poule C :

Le dimanche 14 mai 2023 à 15h00

- 25667634 : NOIDANAIS – GJ HAUT DOUBS HORLOGER

2- FEMININES

JEUNES

2.2 – U18 R1 FEMININE

Match n° 25371583 : U18 R1F Poule B : JURA STAD'FC - FC VESOUL du 24 avril 2023

Forfait déclaré de l'équipe de FC VESOUL.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Vesoul FC (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Jura Stad'Fc (3-0).

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

3- FUTSAL

3.1– REGIONAL 1 FUTSAL

Match n° 24776243 : R1 futsal Poule A : CLENAY DIJON - UF MACONNAIS du 21 avril 2023

Forfait déclaré de l'équipe de UF MACONNAIS.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de UF Maconnais (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Dijon Clénay (3-0).

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

La commission détermine l'ordre des matchs de la phase play-off pour :

- **La phase de la 1ère et 2ème place** ainsi, le barrage en D2 entre BESANCON ACADEMIE FUTSAL – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB

- **La phase de la 3ème et 4ème place**, SPORTING BESANCON FUTSAL - HERICOURT S.GX

Les rencontres se dérouleront du 01 au 05 mai (match aller) et du 15 au 19 mai (match retour)

En cas d'égalité à la fin des deux rencontres (match retour), le départage se fera par tirs aux buts avec mort subite direct. La CRA désignera 3 officiels pour chaque rencontre et la commission des délégués désignera 1 délégué également pour chaque rencontre.

3.2– REGIONAL 2 FUTSAL

Match n° 25699369 : R2 futsal Poule B : ST FARGEAU – F5 DIJON METROPOLE du 25 avril 2023

Forfait déclaré de l'équipe de F5 DIJON METROPOLE.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de F5 Dijon Métropole (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à ST Fargeau (3-0).

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

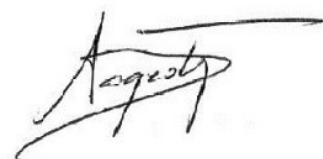
4- FMI - FONCTIONNEMENT

4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive :

GJ/GSF FC MACON SB (n° 25681343) : Amende de 20 Euros

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football